



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr



Paris, le 12 Juillet 2012

SECTION DE PARIS 14

COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 29 JUIN 2012

Etaient présents :

Pour la CGT : monsieur Carrasco Alain, monsieur Le Goff Stéphane (acc21)
et monsieur Le Goff Stéphane (atg1).

Pour sud : monsieur Brillaud Guy.

Le Président du CHSCT : monsieur Pauliac Christian.

Le Médecin de Prévention : monsieur Boyer.

L'Animatrice de Prévention : madame Rouby Annick.

**1/ Lecture
de la déclaration préalable
de la CGT.**

**2/ Procès verbal du 7 Mars 2012
approuvé et voté à l'unanimité
par les représentants
du personnel.**

3/ Bilan des accidents du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Mai 2012

3 accidents de travail ; 2 sur le site ; 1 hors site. Pour un accident de travail 6 jours d'arrêts ont été comptabilisés.

1 accident de trajet a provoqué 5 jours d'arrêt.

Concernant l'accident de travail survenu aux toilettes femmes, il a été préconisé la pose d'un panneau sur la porte et un réglage du groom.



4/ Document unique, programme annuel de prévention, environnement du travail (documents fournis au CHSCT)

Sur ces sujets plusieurs points ont attiré l'attention des membres du CHSCT :

Le chauffage est en marche à la cabine alors que nous sommes en période estivale, la direction fait des demandes auprès des prestataires (5 à 6 demandes auraient été faites). Cette anomalie provoque une panne de la climatisation au STM.

L'état des toilettes : il a été constaté que le débit d'extraction d'air est insuffisant. Le prestataire doit intervenir. Il a été préconisé le changement périodique des caoutchoucs dans les urinoirs. Il a été rappelé que le fait de laisser les toilettes en bon état, est non seulement une question d'hygiène mais aussi une question de respect vis à vis des agents du nettoyage.

Formations : il est proposé une formation « *mon métier, mon dos* » aux agents en ressentant le besoin. L'initiation au défibrillateur sera de nouveau proposée cette année aux agents. Une formation PRISMA et sécurité est prévue pour tous les nouveaux embauchés.

Alcootests : la direction s'accorde au maximum jusqu'au mois de novembre pour pourvoir tous les véhicules automobiles en alcootests (*obligation légale*).

Évaluation du stress : le cabinet stimulus propose d'étudier ce phénomène par le biais d'un questionnaire. Interrogations sur l'indépendance de ce cabinet d'expertise.

Sur le matériel : les caissons sur les positions des facteurs sont peu pratiques, mais indispensables, étudier d'autres solutions ? Sur les sacs de dépôts relais en mauvais état, il faut les signaler à l'encadrant. Sur le petit matériel (*étiquettes, enveloppes de réexpéditions*) celui-ci doit être à disposition chaque jour sur les Sar (*rôle du facteur qualité*).

Tri de la presse le matin (5h30 - 6h30) : la disposition des CE30 en U serait souhaitable selon l'animatrice de prévention. Le CHSCT préconise de demander l'avis aux agents de la manutention. Sur ce sujet, la CGT rappelle qu'il est interdit de venir travailler avant l'heure, un accident survenant à un collègue avant sa prise de service serait imputable à la direction.

Un rangement des baks orange et gris dans des C300 (à fonds amovibles) serait testé sur les positions des facteurs. Ce rangement aurait pour avantage de diminuer les postures de manutentions des facteurs au tri et le rangement des baks. Cela fonctionnerait de façon positive à Paris 12 PDC. Dans un premier temps, il est préconisé de faire un test sur une position (Q1332). Le CHSCT préconise finalement un essai sur une semaine sur toute une équipe (*équipe 5*) pour en vérifier la faisabilité (*espace...*) et l'avis des collègues.

Il est rappelé que les freins doivent être mis sur les chariots à l'arrêt (risque d'accidents).

Demande d'achat de diables plus légers dans les véhicules.

À la demande de collègues, **plusieurs vélos à assistance électriques (VAE)** ont été mis à disposition pour les tournées le permettant (*larges trottoirs*) ainsi que des **caddies électriques (TBI)**.

Le CHSCT, pour des raisons d'hygiène préconise un **changement de la fontaine** du premier étage par une fontaine du type tel qu'il existe à l'entrée de la PPDC (« *floodguard* »).

Les bouteilles d'eau sont à disposition pour les facteurs en cas de fortes chaleurs.

Les représentants du personnel dénoncent **l'état lamentable des machines à café et des distributeurs** (*friandises, sandwiches*) ainsi que les **prix élevés** de ces prestations. La direction dit avoir contacté les prestataires. Il est revendiqué le droit aux facteurs de bénéficier d'un petit déjeuner correct et pas cher pendant leur pause. Pour cela, la CGT formule la demande que les agents puissent bénéficier des prestations de la cafétéria du siège et pour cela, préconise que des commandes puissent être passées le matin auprès de la cantine et qu'une livraison soit assurée dans la PDC. Réponse ironique du président du CHSCT.

**5/ Présentation de VALORA
par le président
du chsct.
(Document fourni
au chsct)**

Il s'agit d'une nouvelle tâche qui incomberait aux collègues des lignes de la PDC : collecter des baks de papiers usagers dans les entreprises de moins de 150 salariés : 3 baks maximums. Pas de moyens en personnel supplémentaires...

**6/ Tournées d'été
(pas de document fourni
par la présidence du CHSCT)**

Elles commenceront le 23 juillet pour une période de 4 semaines (24 juillet - 18 août). Les facteurs seront à 3 toute la semaine. La direction prévoit 3 saisonniers pour le mois de juillet et 5 en août.

La direction dit que ce système permet aux agents de prendre leurs congés d'été dans les périodes souhaitées.

Les représentants du personnel dénoncent le manque insuffisant d'embauche de saisonniers qui motive ce système de tournées « d'été ».

7/ État des effectifs (pas de document fourni par la présidence du chsct)

La direction ne recense aucun manque de personnel dans les effectifs. La CGT présente une liste de positions vacantes et d'agents en longue période d'absences recensée sur les feuilles de présence. Le président du CHSCT conteste. Il est souligné par la CGT la disparition sur chaque SAR d'une position de facteurs d'équipe (4 par SAR au lieu de 5) et rappelle à cette occasion qu'un facteur d'équipe selon sa fiche de poste, est censé travailler sur une équipe de production, et certainement pas 3.

Il conteste la disparition de la SAR 2 et la position de l'encadrant responsable. Le président, en réponse dit que le nombre de cadres n'a pas baissé, c'est la position de chef d'équipe et la SAR qui aurait disparu. Cela serait conforme à la réorganisation de décembre 2011, ce que conteste la CGT.

Par ailleurs, le président du chsct se félicite du faible nombre de jours où les facteurs seraient en sécabilité. Pour éviter la sécabilité inopinée, il prévoit la possibilité de faire sortir les tournées à découverts par des agents en heures supplémentaires.

**8/ Sur la charge de travail, le nombre
de recommandés (pas de documentation
fournie par la présidence du chsct)**

Le président conteste les relevés d'audience de l'ancienne direction avec la CGT prétendant ne pas les avoir en sa possession. La CGT rappelle qu'une partie est affichée sur le panneau syndical et que la direction doit respecter la parole et les écrits de ses prédécesseurs (21 recommandés les samedi, lundi, mardi et 26 le reste de la semaine, ainsi que la mise en place de renforts pour la distribution des syndics).

**9/ Moyens du nouveau CHSCT
(dispositions prévus par le
code du travail)**

Un code du travail et un code de sécurité social ont été octroyés au chsct et remis au secrétaire.

Il a été acté que serait fourni un local pourvu d'un ordinateur avec accès à internet, ainsi qu'une imprimante.

La séance a été levée par le président du chsct à 12h30.

DÉCLARATION PRÉALABLE DES MEMBRES CGT AU CHSCT DU 29 JUIN 2012

Une collègue a eu 2 demandes d'explication le vendredi 23 juin parce qu'en tant que factrice d'équipe, elle refusait de se voir déplacer de la SAR 2 à la SAR 3. Cet ordre a été donné sous prétexte que la SAR 2 n'existerait plus et que dorénavant les facteurs d'équipe et qualité pourraient tourner sur 3 équipes au lieu de 2.

Suite à la mobilisation du personnel, le jeudi 28 juin, vous avez fait un geste d'apaisement et retiré ces demandes d'explication.

Mais tout n'est pas réglé.

Nous vous rappelons que la réorganisation du 19 décembre 2011 prévoit 4 SAR de facteurs piétons et qu'en aucun cas la SAR 2 n'y a été supprimée.

Vous avez décidé de manière unilatérale, de mettre le personnel devant le fait accompli, en "fusionnant" de façon officieuse cette SAR avec les SAR 3 et 4 sous prétexte du départ d'un encadrant. Quand les représentants du personnel ont appris cette "fusion", qui n'est rien d'autre qu'une réorganisation de la distribution et vous ont interpellé sur les conséquences de votre décision vous avez garanti qu'il n'y aurait pas de changements pour les facteurs d'équipe et les facteurs qualité. Nous vous demandons donc de cesser les pressions sur les facteurs d'équipe et qualité de la SAR 2, 3 et 4 et de respecter vos engagements pris devant les représentants du personnel en audience.

D'autre part nous vous rappelons le courrier de monsieur Bailly, daté du 12 04 2012, en particulier, les 2 points suivants :

" . 5 / un délai d'au moins 2 ans est respecté entre 2 réorganisations pour mieux prendre en compte les enjeux de chacun.

. 6 / Aucune nouvelle réorganisation n'est mise en oeuvre jusqu'à ce que le protocole de conduite au changement, que La Poste souhaite partager avec les syndicats, soit finalisé. Les adaptations qui recueillent l'adhésion des postiers sont naturellement menées à leur terme." Fin de citation.

Nous vous demandons donc de vous conformer à l'organisation mise en place en décembre 2011 et de combler les postes vacants : encadrant de la SAR 2, facteurs, facteurs d'équipe etc...